

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

Société Anonyme au capital de 3 303 261 euros.
Siège social : 12, avenue de la Dame, Zone euro 2000 – 30132 Caissargues.
305 635 039 R.C.S. NIMES.

Additif à l'annonce n° 1504801 de l'avis préalable à l'Assemblée Générale du Bulletin des Annonces légales obligatoires du 21 octobre 2015 bulletin n° 126.

Le Conseil d'Administration précise que par suite d'une erreur matérielle un point de l'ordre du jour et une résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ont été omis dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces légales et obligatoires* du 21 octobre 2015, bulletin n° 126, annonce n° 1504801.

En conséquence,

— l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire doit être complété d'un point 21 :

– approbation d'un avenant à la convention réglementée visée par l'article L.225-38 du code de commerce avec la SA Société d'Investissement Bastide.

— l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire doit être complété d'une vingt et unième résolution :

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION (APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION RÉGLEMENTÉE VISÉE PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE AVEC LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BASTIDE) — L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'avenant à la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SA Société d'Investissement Bastide.

1504888